



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2019

INTRODUCTION

Le Programme Communal de Développement Rural de la commune de Ferrières a été approuvé par le gouvernement wallon le 17 décembre 2015 pour une durée de 10 ans.

Réalisation du programme d'actions

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés par les services publics et/ou des citoyens, notamment :

- Négociations avec la Fabrique d'Églises pour la désacralisation de l'Église de Ville
- Divers aménagements de convivialité par l'Office du Tourisme tout au long de l'année
- Modification du règlement communal sur certaines entrées et sorties d'agglomération
- Rénovation totale (sauf murs et planchers) de la Maison des Jeunes de Ferrières – Responsabilisation des jeunes (non-encadrés)
- Création d'un préau à l'arrière de la salle de la Charmille (Werbomont) - inauguré
- Edition du bulletin communal bimestriel axé sur l'information
- Actualisation du guide pratique des services et commerces par l'OT en version papier et sur le site de la commune et de l'OT
- Création d'un parking d'éco-voiturage (Xhoris)
- Organisation annuelle d'une matinée de l'emploi (entre différents organisme et l'ALE)
- Nouveau projet de Plan de Cohésion sociale en relance (gestion par Comblain-au-Pont)
- Actions en faveur de l'environnement :
 - Engagement d'un agent constatateur s'occupant principalement des incivilités environnementales (dépôts sauvages, abandon de déchets, feux, taille des haies, etc.) et coordonnant le PCDN (Programme Communal du Développement de la Nature).
 - Mise ne place d'un système de bi, puis tri-conteneurs pour le tri des déchets.
 - Réactivation du PCDN de Ferrières via une importante participation citoyenne
 - Attention de la commune envers le plan Maya (plantations de pommiers à Burnontige, parkings verts, etc.)

- Suivi des pelouses calcaires par le DNF (Projet Life Hélianthème) : pas de recolonisation car convention passée avec un agriculteur tenu de pâturer dans le respect de l'aspect géologique du site
- Travail de WALLONET sur la commune (mise à disposition par le GREOVA, aide APE)
- Organisation annuelle en mars de la journée « Communes et Rivières propres » dans le cadre du BE.WaPP + projet communal de parrainer des morceaux de routes repris par les ambassadeurs de la propreté
- Collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe : inventaire des points noirs et élaboration d'un programme d'action
- Création d'une Intercommunale de 5 communes (Ferrières, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont et Anthisnes) et 2 partenaires privés (le Collège Saint-Roch et l'ASBL Bernardfagne) dans le cadre de la rénovation de la piscine du Collège Saint-Roch
- Admission du village de My dans l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie
- Rénovation du terrain de foot de Xhoris (terrain synthétique) et de ses infrastructures – inauguration en octobre 2019

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

| Priorité PCDR | Numéro projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Stade d'avancement du projet |
|---------------|---------------|---|--------------------------|--|--|
| 1 | 3 | Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminements doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré | | Commune et CGT | L'inauguration a eu lieu le 25 septembre 2016 |
| 1 | 6 | Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité, de mobilité douce et de transports en commun alternatifs | A déterminer | Province de Liège Commune DGO3 | Réalisation d'un parking d'écovoiturage à Xhoris. Radar préventif, marquage routier et ralentisseurs. Des panneaux de limitation de vitesse ont également été posés, d'autres le seront prochainement. Aménagements de voiries (passage de charrois agricoles) : La Fagnoule + La Lembrée. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | <p>et Hamoir – budget annuel alloué : 25 000 €)</p> <p>Bâtiment du Maka (Ferrières) paré désormais de panneaux photovoltaïques (Projet « 31 Communes au soleil » de la Province de Liège)</p> |
| 1 | 8 | Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire | <p>Ecole de Xhoris : 248.000 € TVAC</p> <p>Ecole de My : à déterminer 33 900 € TVAC</p> | <p>Ecole de Xhoris</p> <p>FWB : 100%</p> <p>Ecole de My : FWB + fonds propres</p> | <p><u>Ecole de Xhoris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -financement obtenu via la FWB (Programme Prioritaire de Travaux) - Travaux finalisés - Plaine de jeux dans l'enceinte de l'école <p><u>Ecole de My :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - introduction d'un dossier à la FWB dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (rénovation de la toiture) - Travaux réalisés en juillet 2017 - Suite aux négociations avec la |

| | | | | | |
|---|---|--|--------------|--------------|--|
| | | | | | fabrique d'église (location d'un terrain), une plaine de jeux a été installée (financée par la Commune, le comité de parents de l'école et le comité du village) |
| 2 | 1 | Rénovation et agrandissement du pôle de loisirs afin d'améliorer les infrastructures sportives, culturelles et associatives. | | | Local intergénérationnel réalisé et géré par le CPAS : animations seniors et autres dans le cadre du PCS. |
| 2 | 3 | Réalisation d'une étude en vue de la création de bassins de décantation afin d'endiguer la pollution du bassin d'orage de Werbomont et du Wézomont | A déterminer | A déterminer | Des analyses ont été faites par l'AIDE : la source de pollution a été identifiée grâce à une étude menée en 2017 et le problème de pollution par une exploitation locale est en voie de résolution ; une convention a été signée avec l'AIDE, qui se charge du contrôle, de l'entretien, etc. Le problème de pollution par une exploitation locale est en voie de résolution : des efforts ont déjà été fournis mais ils doivent encore s'intensifier |

| | | | | | |
|---|---|--|------------------|---|---|
| 2 | 6 | Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant le patrimoine bâti de l'entité | A déterminer | SPW DGO4 | Une formation des mandataires et de services communaux à l'utilisation du CODT a vu le jour. |
| 2 | 7 | Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population. | | DGO4 (SPW) Asbl Qualité-Village-Wallonie Développement Rural CGT | Aménagement de la résurgence à Vieuxville (plantations prévues). Mise en valeur des puits à Ville. Mise en valeur du tilleul du Lognard (entretien des abords, élagage et travaux à la chapelle). Aménagement et rénovation de la chapelle Sainte-Barbe à Burnontige. |
| 3 | 4 | Concrétisation d'un modèle de circuit-court alimentaire dans un esprit de filière agro-écologique | Pas de précision | Pas de précision | Mise sur pied citoyenne et succès de la coopérative FERRITABLE (qui se rassemble 1x/15j à la salle de l'Alouette à Rouge-Minière, mise à disposition par la Commune) - s'approvisionne aussi dans d'autres communes. Participation à la Semaine bio, au week end Santé-Bien-être (collaboration avec le CPAS) Ferri-repas : relance du marché |

| | | | | | |
|---|---|---|---------------------------------|---------------------------|---|
| | | | | | auprès du Lagon bleu pour la préparation de repas à domicile pour les personnes âgées (11 000 repas/an, en collaboration avec le CPAS) |
| 3 | 7 | Acquisition, restauration de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés et de valoriser le patrimoine bâti | A déterminer | A déterminer | Achat de parcelles pour l'extension de la réserve naturelle de Wésomont. |
| 2 | 1 | Construction d'une annexe à la salle de football d'Xhoris, aménagement d'un terrain de foot synthétique et installation d'un nouvel éclairage LED | En charge par l'ASBL RCS Xhoris | 450.000€ par Infraspports | <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un terrain synthétique et d'un éclairage LED - Aménagement extérieur des terrains - Inauguration en octobre 2019 |
| 3 | 3 | Création d'un pôle muséal et touristique à proximité du Domaine de Palogne | A déterminer | Province de Liège | <p>La Province a fait l'acquisition du bâtiment communal à Vieuxville pour y créer un gîte et une salle.</p> <p>Renfort de la visibilité de l'Office du Tourisme du MAKA via un OT mobile (qui se déplace à Palogne lors de manifestations)</p> |

| | | | | | |
|--|--|--|--|-------------------|--|
| | | | | Province de Liège | ponctuelles moyennant une réduction des heures d'ouverture du Maka (Ferrières) |
|--|--|--|--|-------------------|--|

2. Tableau des projets en cours

| Priorité PCDR | Numéro projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Stade d'avancement du projet |
|---------------|---------------|--|--------------------------|---|---|
| 1 | 2 | Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local | 535 405, 79 € TVAC | Développement rural (317 702.9€) Commune (217 702.89€) | Introduction d'un dossier PwDR – mesure 7.5 : projet non-retenu Actualisation de l'estimation budgétaire par le bureau Lacasse Première réunion de coordination le 03 décembre 2018 Projet d'aménagement finalement étendu jusqu' à la zone du terrain de football et du futur parking près de l'école Suite à la mise en vente d'un terrain privé à proximité de la place de Chablis et du bâtiment communal du Maka, cette fiche 1.2 a suscité l'introduction d'une nouvelle fiche-fiche 1.9 (<i>voir infra zone Es Spita</i>). Convention-faisabilité accordée en avril 2019. Cahier des charges terminé |

| | | | | | |
|---|---|---|--------------|---|---|
| 1 | 5 | Création d'une intercommunale mixte (communale et privée) afin d'assurer la gestion de la piscine de St Roch. | A déterminer | <ul style="list-style-type: none"> • 1/3 du budget : Infraspport (Plan Piscine) ; • 1/3 du budget via un prêt à 0% à l'intercommunale ; • 1/3 du budget ; participation des communes, du Collège St Roch, de Liège Europe Métropole et la Province de Liège. | <p>2018-2019</p> <p>Le projet est en cours de discussion entre les communes de Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont, Anthisnes et Ferrières et le Collège St-Roch, propriétaire du site de la piscine ;</p> <p>Projet « Plan Piscine » (initié par Infraspports) déposé en 2016/17 ; le montage financier est en cours de finalisation afin de permettre l'attribution des travaux pour mai 2020 ; celui-ci s'inspire du plan financier de Carlsbourg et Paliseul.</p> <p>Solutions envisagées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Bail emphytéotique de 30 ans pour la Commune 2) Projet du cabinet BAUDINET de créer une intercommunale mixte « piscine de l'Ourthe ». Signature des actes de création le 09/03/2020. |
|---|---|---|--------------|---|---|

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|
| 1 | 7 | Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population | A déterminer | EPURE UREBA Etc. Commune | Audits énergétiques de 6 bâtiments communaux réalisés par l'éco-passeur communal : le Maka, les écoles de Ferrières, de My et de Xhoris, la bibliothèque de Xhoris et l'Administration communale. Plan d'investissement pour l'autonomie énergétique des bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none"> • 10.000€ /an pour isolation des bâtiments communaux et budgétisation annuelle des travaux ; • 25.000€/an pour le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. |
| 1 | 8 | Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire | Ecole de Bosson : Ecole : 2.400.000€ HTVA Salle de gymnastique : | Ecole de Bosson : Partenariat Commune – Intercommunale ECETIA (location) Infrasports (salle de | <u>Ecole de Bosson</u> : 2 projets : école et salle de gym. - la Commune a acquis un terrain de 4 ha et l'a cédé par un bail emphytéotique à l'intercommunale ECETIA - CREATIVE ARCHITECTURE désigné |

| | | | | | |
|---|---|--|------------------|--|---|
| | | | 695.000€ | gymnastique) : 75% | <p>comme auteur de projet</p> <p>- Le permis est octroyé pour la nouvelle école, l'enquête terminée, et le projet a été voté au Conseil communal ; pour la salle de sports, on attend une réponse d'Infrasports.</p> <p>Les différents lots du marché de travaux ont été attribués.</p> |
| 2 | 1 | Rénovation et agrandissement du pôle de loisirs afin d'améliorer les infrastructures sportives, culturelles et associatives. | 600.000€ HTVA | <p>Infrasports : 75%</p> <p>Commune : 25%</p> <p>Commune</p> <p>Comité de My et Vivre Ensemble</p> | <p>Désignation d'un auteur de projet pour l'agrandissement de la buvette du club de foot de Xhoris, la création d'un terrain synthétique et l'installation d'un éclairage LED.</p> <p><u>Terrain synthétique :</u></p> <p>Voir projets réalisés</p> <p><u>Bibliothèques communales :</u></p> <p>Bibliothèque entrée dans le réseau des Bibliothèques Ourthe-Ambève et engagement d'1/2 ETP en mai 2018 ; mise en place de conférences, d'animations et de boîtes à livre.</p> |

| | | | | | |
|---|---|---|--------------|---|---|
| | | | | | <p><u>Buvette de My :</u></p> <p>Projet éventuel de réfection ou de démolition (pour laisser place à un chapiteau) de la buvette de My (bâtiment qui n'est pas aux normes de sécurité), et ce en faveur des quelques événements annuels organisés par le Comité du village « Vivre Ensemble »</p> |
| 2 | 2 | Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacement doux et le développement d'un tourisme intégré | A déterminer | SPW (DGO2) : 100% | <p>Intention de la Wallonie (SPW-DGO2) de finaliser le tracé entre Liège et Durbuy pour 2016-2017</p> <p>Réunion entre les différents intervenants en 2018 dont la commune de Hamoir. Plusieurs réunions ont eu lieu, le projet est en cours d'avancement.</p> |
| 2 | 7 | Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population | A déterminer | <p>SPW (DGO4)</p> <p>Qualité Village Wallonie</p> <p>Développement Rural</p> <p>CGT</p> | <p>Afin de valoriser les mises en valeur du PPPW réalisés par des associations locales, la commune a rentré un dossier dans le cadre de l'appel à projets PPPW.</p> <p>Dossier retenu en 2020, plusieurs</p> |

| | | | | | |
|---|---|--|--------------|--------------|---|
| | | | | Etc. | réunions se sont tenues avec différents acteurs, dont le GREOVA. |
| 2 | 8 | Développement d'un Plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et de son environnement naturel | A déterminer | A déterminer | Rédaction d'un Plan Paysage et mise en valeur des berges de l'Ourthe par le Domaine de Palogne. Un sentier communal à proximité du site a été remis en état. |

| | | | | | |
|---|---|--|--------------|------------------------------------|---|
| 3 | 1 | Transformation de l'Eglise Saint Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative et mise en place d'une buvette. | A déterminer | Développement Rural Commune | <u>Eglise Saint-Pierre et Paul de Vieuxville</u> : Négociations entamées en 2018 pour désacraliser cette église ; pas d'accord à ce jour de la Fabrique d'église. <u>Eglise Saint-Etienne de Ville</u> : Accord de la Fabrique d'église et demande introduite à l'évêché pour sa désacralisation ; l'église est déjà fermée vu de gros problèmes de stabilité. Objectif : la revendre ou la céder pour que la Commune ne doive plus en |
|---|---|--|--------------|------------------------------------|---|

| | | | | | |
|---|---|---|--------------|--------------|---|
| | | Buvette (pas aux normes) | | | <p>assumer les frais, mais dans un objectif de réaffectation citoyenne ou sociale : idéalement une maison de village.</p> <p>Projet éventuel de réfection ou de démolition (pour laisser place à un chapiteau) de la buvette de My (bâtiment en mauvais état et rarement occupé), et ce en faveur des quelques événements annuels organisés par le Comité du village « Vivre Ensemble ».</p> |
| 3 | 5 | Mise en réseau des acteurs socio-culturels, sportifs, touristiques et éducatifs | A déterminer | A déterminer | <p>Actions menées par le Service de coordination culturelle et l'Office du Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du nouveau Guide pratique ; - Mise en ligne du nouveau site internet pour l'Office du Tourisme en collaboration avec la commune de Ferrières ; - Mise en ligne du nouveau site internet communal. - Relance du réseautage entre |

| | | | | | |
|---|---|---|--------------|--------------|--|
| | | | | | associations avec la collaboration de l'Office du Tourisme afin de créer une banque de données de matériel (SEL) |
| 1 | 9 | Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières (ADDENDUM) | A déterminer | A déterminer | <ul style="list-style-type: none"> - Addendum accepté en juillet 2019 - Convention-acquisition pour le terrain en cours (janvier 2020) - La fiche sera activée après la 1.2 (Place de Chablis) afin de faire succéder les travaux - Une première réunion de réflexion citoyenne s'est tenue le 11 mars 2020. |

3. Tableau des projets en attente

| Priorité PCDR | Numéro projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Programmation du projet |
|---------------|---------------|---|--------------------------|--|---|
| 2 | 4 | Extension de la zone d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique vu le potentiel de développement existant à Werbomont. | A déterminer | SPI | Le délai est fixé en fonction de la SPI et de son disponible budgétaire. |
| 2 | 5 | Création d'un local d'accueil pour la petite enfance dans le cadre d'un partenariat public-privé ou réhabilitation de l'école de Bosson. | A déterminer | Partenariat public-privé | Pas de délai ; en attente d'un plan-cigogne. |
| 3 | 2 | Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève | A déterminer | A déterminer | Création de la balade du sentier Picherotte (OT) ; Projet entre OT, Natagora et Comblain-au-Pont pour créer une balade didactique sur la faune et la flore + future pâture par des bovins rustiques. |
| 3 | 6 | Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré | A déterminer | Développement rural Commune FWL, AIS, Etc. | |

4. Tableau des projets abandonnés

| Priorité du PCDR | Numéro du projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Raison de l'abandon |
|------------------|------------------|---|--------------------------|--|---|
| 1 | 1 | Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative | 60% | Développement Rural | La priorité a été donnée à 2 fiches-projet situées en zone de centralité, la fiche-projet 1.2 et 1.9. |
| 1 | 4 | Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les différents villages de l'entité | (60%) | Développement rural Commune <u>CGT</u> | Les aménagements ont été pris en charge par la commune et l'Office du Tourisme, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. |

5. Tableau des initiatives nouvelles

| Description du constat qui justifie l'initiative | Objectifs rencontrés du PCDR | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Justification de l'initiative |
|--|------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| / | / | / | / | / | / |

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

| Année de la convention-faisabilité | Type de programme (biffer les mentions inutiles) | Intitulé du projet | Objectif du projet | Montant du subside |
|------------------------------------|---|---|---|--|
| Avril 2019 | PCDR | Ferrières, Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local | Valoriser le centre de Ferrières, dynamiser le commerce local et amener de la convivialité dans le centre du village. | 317 702.9€ |
| | | Etats d'avancement physique du projet : | | Date : |
| | | Désignation de l'auteur de projet : | | En cours (date de réception des offres : 17 mars 2020) |
| | | Approbation de l'avant-projet par l'A.C. | | |
| | | Approbation de l'avant-projet par la R.W | | |
| | | Approbation du projet par l'A.C. | | |
| | | Approbation du projet par le Ministre | | |
| | | Adjudication : | | |

| | |
|--|------------------|
| Décision d'attribution du marché | |
| Approbation de l'attribution du marché par le Ministre | |
| Début des travaux | |
| Réception provisoire | |
| Décompte final | |
| Réception définitive | |
| | |
| Etat d'avancement financier du projet : | Montant : |
| Montant conventionné à 100% | 535 405.79€ |
| Montant du subside développement rural | 317 702.9€ |
| | |
| Montants cumulés payés à l'entrepreneur | |

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

SANS OBJET

| Année de la convention | Type de programme (biffer les mentions inutiles) | Intitulé du projet | Objectif du projet | Décompte final | |
|---|---|--------------------|--------------------|----------------|------------------|
| | | | | Montant | Date approbation |
| | | | | | |
| Etat du patrimoine : | | | | | |
| Le bien est-il toujours propriété communale ? | | | | Oui | Non |
| Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous | | | | | |
| Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente | | | | | |
| Montant de la vente | | | | | |
| Modalités de réaffectation du montant de la vente | | | | | |
| Le bien est-il loué ? | | | | Oui | Non |
| Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question. | | | | | |
| Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention) | | | | | |
| Recettes générées par l'exploitation du | Type | | | Montant annuel | |

| | | | |
|--|------|----------------|--|
| patrimoine | Type | Montant annuel | |
| | Type | Montant annuel | |
| Charges liées à l'exploitation du patrimoine ¹ | Type | Montant annuel | |
| | Type | Montant annuel | |
| | Type | Montant annuel | |
| Bénéfices = recettes moins charges | | Montant annuel | |
| Réaffectation des bénéfices | | | |
| Fonctionnement du projet et utilisation du bien | | | |
| Description des types d'activités menées dans le cadre du projet | | | |
| | | | |
| Impact des activités sur emploi | | | |
| | | | |

¹ Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

| Année de l'installation de la CLDR | Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur | Dernière date de la modification de composition de la CLDR | Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur |
|---|---|---|---|
| 2010 | 2010 | 2019 | 2013 |
| Date des réunions durant l'année écoulée | 13/03/2019 | Nombre de présents | 9 participants |
| | 18/12/2019 | | 9 participants |
| Réflexion sur l'opération de développement rural | | | |
| <p>Les réunions de la CLDR en 2019 ont essentiellement porté sur l'activation de deux fiches-projets : 1.2 et 1.9 relatives au centre du village de Ferrières et de ses alentours. Ces dernières permettront la valorisation du village ainsi qu'une meilleure dynamique pour le commerce local. La convivialité est également au cœur des projets. La fiche 1.2 est entrée en convention-faisabilité en avril 2019 tandis que la fiche 1.9 (addendum) est en cours d'activation au DR.</p> | | | |

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

| Priorité du PCDR | Intitulé et numéro du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | |
|------------------------------------|--|---|---|--------------------------|
| | | | Dénomination | Pourcentage intervention |
| Année rapport annuel + 1 an (2020) | | | | |
| 1 | FICHE 1.2 Aménagement de la place de chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local y compris le sentier de liaison | Nouvel estimatif 2019 : 535.405,79€ TVAC et honoraires. | Développement rural Développement rural (cheminement piéton) | (60%) (60%) |
| // | | | | |
| 1 | FICHE 1.9 «Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières, au lieu-dit Es Spita » | Estimatif : 438.135,15 € TVAC et honoraires. | A déterminer lors d'une réunion de coordination. | 60% |

| | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|---|---|--------------|
| | 1 | FICHE 1.5 Création d'une intercommunale mixte afin d'assurer la rénovation et la gestion de la piscine de St Roch. | A déterminer | Infrasports Commune Collège St-Roch | |
| | 1 | FICHE 1.8 Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire | Ecole de Bosson : 2.4000.000 € HTVA (école) -695.000 € HTVA (salle de gymnastique) Ecole de Xhoris : 248.000 € TVAC Ecole de My : à déterminer | Intercommunale ECETIA : <i>la commune paie une location à l'intercommunale ECETIA</i> Commune Infrasports (salle de gymnastique) | (75%) |
| | 2 | FICHE 2.2 Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacement doux et le développement d'un tourisme intégré | A déterminer | SPW (DGO2) | (100%) |
| Année rapport annuel + 3 ans (2023) | 3 | FICHE 3.3 Création d'un pôle muséal et touristique à proximité du Domaine de Palogne | A déterminer | A déterminer | A déterminer |
| | 5 | FICHE 3.5 Mise en réseau des acteurs socio-culturels, sportifs, touristiques et éducatifs | A déterminer | A déterminer | A déterminer |



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural²

2019

² Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

| | |
|--|---------------------------------------|
| Décision du Conseil communal de mener une ODR | 26 juin 2008 |
| Approbation du PCDR par la CLDR | 28 avril 2015 |
| Approbation du PCDR par le Conseil communal | 16 juin 2015 |
| Présentation en CRAT | 2 septembre 2015 |
| Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon | 17 décembre 2015 |
| Durée de validité du PCDR | 10 ans |
| Convention en cours : | Convention-faisabilité (fiche 1.2) |

2. Les réunions de la CLDR en 2019

La CLDR s'est réunie deux fois au cours de l'année 2019. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CLDR plénière du 13 mars 2019

Les membres se sont réunis afin de passer en revue le rapport annuel ODR/CLDR 2018. Ensuite, deux fiches-projets (1.2 et 1.9) ont été présentées afin de demander l'avis aux membres quant à leur activation. La rénovation de la piscine de Saint-Roch Ferrières a également été abordée ainsi que la candidature de My à l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie.

CLDR plénière du 18 décembre 2019

La deuxième et dernière réunion CLDR avait pour objet la suite de l'activation de la fiche-projet 1.2 ; depuis mars, une convention-faisabilité a été accordée et le cahier des charges était alors en cours de rédaction. En outre, la fiche-projet 1.9 a été acceptée par le Développement Rural et pourra être soumise à une convention prochainement.

3. Initiatives de la CLDR

Les membres de la CLDR se sont penchés sur différentes fiches-projets lors de ces réunions : le parking du foot à Ferrières, la désacralisation de l'église de Vieuxville, l'aménagement de convivialité, la mobilité et la sécurité routière, l'intercommunale relative à la piscine, le terrain situé Es Spita et enfin la Place de Chablis. Les fiches-projets les plus abordées par les membres concernaient la place de Chablis et ses alentours (1.2 et 1.9).

4. Etat d'avancement des projets en convention

La commune ne compte, à ce jour, qu'un seul projet en convention-faisabilité : 1.2 « Aménagement de la place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, en vue d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local ».

5. Perspectives pour 2020

L'objectif, pour 2020, est d'entrer en convention-faisabilité pour la seconde fiche liée au centre de Ferrières : la 1.9 : «Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières ». Cette convention concernera uniquement l'acquisition du terrain dans un premier temps.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE

OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 13 mars 2019 à 19h30

(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents :

GREOVA :

Madame Isabelle DALIMIER

Membres de la CLDR :

Monsieur Didier DELMOTTE ;

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin ;

Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;

Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;

Madame Christel LIZEN;

Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;

Monsieur Maurice SIMONIS ;

Nouveaux membres de la CLDR :

Madame Lauranne FERON;

Monsieur Michel PHILIPPE.

Excusés :

Monsieur Hervé LEYBAERT

Monsieur André RAHIER ;

Madame Sandrine MAQUINAY, Présidente du CPAS ;

Madame Nadine Maquinay.

Démission :

Monsieur Serge BREVERS ;

Madame Michèle MEERT ;

Monsieur Benoit MIGEOTTE.

Introduction

M. F. LEONARD souhaite la bienvenue aux participants et plus particulièrement aux nouveaux membres de la CLDR et nous informe qu'un appel à nouveaux candidats membres de la CLDR a été relancé par la Commune ; il précise que cette nouvelle composition de la CLDR devra être prochainement validée par le Conseil communal.

M. F. LEONARD rappelle que le Conseil communal a pris la décision de se lancer dans une Opération de Développement Rural en juillet 2008. Le Programme Communal de Développement Rural présente de nombreux intérêts pour la Commune. Il lui permet de s'orienter vers des projets qui sont le résultat d'une importante concertation citoyenne et d'obtenir des subventions pour la concrétisation de certains projets établis dans le programme.

1) Approbation du rapport annuel de l'ODR et de la CLDR pour l'année 2018

NB : ne figureront ci-dessous que les actions et projets ayant fait l'objet d'un complément d'information en cours de réunion.

Le rapport annuel 2018 est approuvé moyennant certaines corrections apportées en cours de réunion.

2) Fiche-projet 1.1 : Aménagement d'une structure d'accueil polyvalente

Afin de permettre l'aboutissement de deux autres fiches-projet jugées prioritaires, la fiche-projet 1.2 et 1.9, il a été décidé de postposer les aménagements de création d'une infrastructure polyvalente d'accueil et de convivialité derrière le terrain de foot. Le projet est réduit à une simple rénovation de la buvette de foot.

3) Présentation de la fiche-projet 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis »

M. F. LEONARD présente l'état d'avancement de la fiche-projet 1.2. Une réunion de coordination a eu lieu le 3 décembre 2018 et a rassemblé les différents pouvoirs subsidiaires (CGT, Voies lentes, Développement rural...) afin de déterminer la part d'intervention de chacun. Il a été décidé que le Développement rural interviendra comme unique pouvoir subsidiaire. Le montant des travaux est de :

- A. Aménagement de la Place : 309.000 € (revue depuis)
- B. Sentier de liaison vers le terrain de football : 95.000 € (revue depuis)
- Montant total des travaux : 438.000 € (revue depuis)

Présentation du projet

Objectifs

- Verdurer la place ;
- Eviter l'anarchie tout en gardant un accès aisé aux services communaux et aux commerces ;

Aménagements

- Sens unique dans le haut de la place ;
- Diminuer le nombre de places de parking ;

- Meilleure organisation des places de parking (20 places) ;
- Garder un espace plat pour installer un chapiteau ;
- Aménager un sentier de liaison vers le terrain de foot et la zone de parking.

Suggestions

- Limiter le temps de parking à 30 minutes (panneau de signalisation pour usage du disque) ;
- Monsieur M. SIMONIS suggère de revoir à la hausse le poste 12 de la gestion des eaux de ruissellement : les eaux de pluie ne sont pas collectées depuis la rue du Pré du Fa; il est suggéré de collecter les eaux à la sortie de la rue du Pré du Fa, d'augmenter le nombre d'avaloirs sur la place, et de revoir l'inclinaison de la route qui empêche les eaux de ruissellement de descendre vers la route de Malacord ;
- M. R. LAMBOTTE suggère de prendre en compte une utilisation maximale de la place pour les manifestations et de déplacer l'arrêt de bus devant le Musée du jouet ;
- M. D. DELMOTTE propose d'utiliser un revêtement en dalles creuses et qui repose sur un stabilisé ;
- Veiller à ne pas avoir de bordure en saillie pour la mise en place du chapiteau.

4) Présentation de la fiche-projet 1.9 « Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières » (addendum au PCDR)

M. F. LEONARD présente le projet qui consiste en la création d'une nouvelle fiche-projet suite à une possibilité d'acquisition par la Commune d'un terrain en « L » d'environ 3000 m² situé rue Es Spita ; ce terrain, actuellement privé et situé en zone à bâtir à caractère rural, est proche du centre de Ferrières et de la Place de Chablis. Les aménagements de convivialité qui y seraient réalisés sont complémentaires aux aménagements de la Place de Chablis et les travaux des deux fiches-projet seraient réalisés successivement.

Il a été décidé de réaliser une nouvelle fiche-projet qui reprend les aménagements suivants :

- Zone de parking (20 places) ;
- Plaine de jeux pour enfants ;
- Terrain multisports (financé à maximum 80% par Infrasports);
- Sentier avec des modules Fitness ;
- Terrain de pétanque ;
- Espace couvert pour pique-nique et barbecue ;
- Espaces verts.

Ce terrain se présente comme un point de complémentarité opportun avec les aménagements de la Place de Chablis et comme une zone de rencontre multi-facettes à proximité du cœur du village vu que le terrain est proche de l'école communale (problème de parking), du bâtiment du Maka qui regroupe le CPAS, l'Office du Tourisme et le Musée du jouet.

M. D. DELMOTTE s'informe de savoir si cet espace sera ouvert au public ; il est répondu que oui puisque ce projet est financé par le DR et Infrasports.

Les membres de la CLDR en concluent que cette fiche-projet et les aménagements de convivialité qui y sont liés représentent une belle opportunité pour la Commune.

La CLDR marque son accord pour l'activation de cette fiche-projet addendum 1.9.

Suggestions

M. M. SIMONIS suggère d'envisager une liaison piétonne entre cet espace de convivialité et la Grotte du Renard. Postérieurement à la réunion, Mme I. DALIMIER fait une recherche sur Wallonmap et joint à ce PV un printscreen de la situation reprise dans l'Atlas des chemins vicinaux (1841) qui montre que le sentier n°65 rejoint la route de Chablis.

Sont soulignées les difficultés des négociations de droits de passage pour la Transferrusienne suite à la vente du sentier vicinal.

Suite de la Fiche-projet 1.9

- Approbation de la fiche-projet 1.9 par la CLDR et par le Gouvernement wallon ;
- Convocation d'une réunion de coordination pour voir les différents postes pris en charge par les Directions du SPW ;

5) Divers

Rénovation de la piscine du Collège Saint-Roch

Plusieurs Communes se sont associées pour rentrer un dossier de rénovation de la piscine du Collège Saint-Roch qui est une piscine privée. Pour pouvoir rentrer un dossier de rénovation, la Régie Communale Autonome de Ferrières a été créée et la piscine a été donnée en bail emphytéotique à cette RCA. En parallèle, une asbl a été créée et comprend le Collège Saint-Roch et les 5 Communes participantes pour permettre le financement de la Régie Communale Autonome de Ferrières. Une fois restauré, le bassin de natation sera mis à disposition de toutes les écoles tous réseaux confondus des communes participantes moyennant un arrangement des horaires et une participation financière de 3 €/bain (faible coût).

Perspectives budgétaires :

- 2 millions € pour l'ensemble du projet de rénovation de la piscine ;
- 600.000 € : plan Piscine Infrasports ;
- 600.000 € : prêt à 0%.

Suggestions

- Prélever l'eau d'une source ;
- Installer une pompe à chaleur ;
- Comptabiliser les bains à l'aide d'un portique ;
- Développer un hall sportif avec une cafétéria pour rassembler toutes les activités sportives (suggestion de M. R. LAMBOTTE) ;
- Ajouter un article dans les statuts de la Régie Communale Autonome de Ferrières pour permettre la création d'un hall omnisports.

Désacralisation en cours des églises de Ville et de Vieuxville

- Accord de la Fabrique d'église et de l'Evêché ;
- Projet de revente et de réaffectation « sociale » de préférence ;
- Eglise de Vieuxville : problèmes de sécurité (suggestion de démonter le clocher qui est instable) ;
- Projet de création d'une coopérative brassicole.

Dossier Plus beau village de Wallonie

Un dossier de candidature a été rentré pour My après référendum où 50% de la population a marqué son accord. La réponse de l'asbl LPBVW est prévue pour mi-avril.

La réunion se termine à 21h45.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE

OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 18 décembre 2019 à 19h30

(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents : 10 personnes

Excusés :

GREOVA :

Madame Sandrine MAQUINAY

Madame Alix EVRARD

Monsieur André RAHIER

Membres de la CLDR :

Monsieur Raphaël REDIGER

~~Monsieur Didier DELMOTTE ;~~

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin ;

Démission :

Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;

~~Monsieur Serge BREVERS ;~~

Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;

~~Madame Michèle MEERT ;~~

Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;

~~Monsieur Benoit MIGEOTTE.~~

Monsieur Maurice SIMONIS

Madame Claudine STREE.

Nouveaux membres de la CLDR :

Madame Laurane FERON;

Madame Catherine PIQUERAY ;

Monsieur Kévin GASPARD ;

Ordre du jour

1. Accueil et introduction des nouveaux membres et approbation du PV du 13 mars 2019 ;
2. Suite de l'activation de la fiche-projet 1.2 ;
3. Acceptation de l'addendum (fiche 1.9) par le Développement rural ;
4. Divers.

1. Introduction

a. Accueil et présentation des nouveaux membres

Dans le cadre de l'arrivée de nouveaux membres de la CLDR, M. LEONARD ouvre la réunion par un bref historique et un récapitulatif du rôle de la CLDR. Il précise à cet effet que l'Opération de Développement Rural (ODR) a été lancée en 2008 et que les futures discussions de la CLDR devront dès lors porter sur le contenu du PCDR validé en 2015 par la Région wallonne, élaboré pendant sept ans sur base de l'étude socio-économique de la commune (partie 1 du PCDR) et de la consultation citoyenne (partie 2 du PCDR). Afin de prendre connaissance du contenu de ce PCDR (enjeux et intérêts futurs de la CLDR récemment reconstituée), et plus précisément des défis et objectifs de développement (partie 4 du PCDR) et du contenu des fiches-projets (partie 5 du PCDR) classées en lot 1, 2 et 3. M. LEONARD et Mme EVRARD (agent de développement) invitent les nouveaux membres à consulter à cet effet le lien internet suivant (PCDR en ligne) : <http://www.pcdr.be/programme-communal-de-developpement-rural-de-ferrieres/>

M. LEONARD poursuit en précisant qu'il existe également un lot 0 au sein duquel certains projets - ne nécessitant pas de grosses subventions régionales, mais une forte mobilisation citoyenne et un bon soutien communal – ont pu et pourront encore être réalisés si la CLDR choisit de constituer de nouveaux groupes de travail dans le futur à l'égard d'une ou de plusieurs fiches-projets existantes (tous lots possibles). M. GASPARD rebondit sur ce point en soulignant l'intérêt que pourrait représenter une plus grande autonomie des ressources sur la commune (vergers, potagers, réseautage des micro-fermes, monnaie locale citoyenne, etc.). S'ensuit une remarque de Mme RAHIER précisant que de telles initiatives collectives ont déjà été concrétisées aux alentours des écoles de Ferrières, mais qu'elles ont malheureusement très rapidement subi les affres du vandalisme de certains riverains malveillants, ce qui a découragé les professeurs et élèves quant à la poursuite de cette initiation à l'autonomie alimentaire. Mme STREEE rajoute qu'il en a été également de même pour la mare didactique de Burnontige, dès lors à l'abandon.

b. Approbation du PV de la CLDR du 13 mars 2019

Tous les membres valident le PV sans remarque. Mme EVRARD précise néanmoins que les montants estimés dans ce PV et relatifs à la fiche 1.2 ont été depuis revus à la hausse et que depuis mars, la convention-faisabilité en faveur de cette fiche-projet a été accordée à la Commune par la DGO 3 Direction rurale.

2. Suite de l'activation de la fiche-projet 1.2

Aménagement de la place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et touristes et de dynamiser le commerce local

M. LEONARD commence la présentation de la fiche-projet, dont la convention-faisabilité a été accordée par la RW-DGO3 Développement rural en avril 2019) en précisant les objectifs : verduriser la place, y ramener de la fréquentation et de la convivialité et y permettre encore l'organisation de manifestations. Mme EVRARD résume ensuite le contenu de l'avant-projet sur base duquel s'est déjà engagé la DGO3 Développement rural :

La place de Chablis est aujourd'hui la seule place de convivialité de la commune et représente en outre un centre névralgique, vu sa situation face à la Maison communale et à proximité de plusieurs services et commerces subsistants ou en récréation. Notons en effet la présence dans ses alentours d'un restaurant, de deux tavernes, d'une librairie et du magasin de proximité. L'idée consiste principalement à renforcer l'aspect convivial de la place de Chablis tout en recréant un lien avec un espace vert agrémenté par la mise en valeur des arbres remarquables qui y sont présents (tilleuls, châtaigniers et marronniers). Pour ce faire, il s'agirait donc de supprimer le parking qui lui donne actuellement un aspect trop anarchique. Or, les services et commerces de la zone ne pouvant se voir privés d'un parking à proximité, il est nécessaire de le déplacer. La Commune a déjà résolu la question de cette délocalisation, à savoir qu'une grande parcelle communale située près d'une école officielle à proximité, entre un terrain de football et un autre appartenant à la Communauté française, est disponible et susceptible de devenir un parking pour 80 voitures. Bien que le passage pour y accéder soit privé, cette desserte ne pose aucun problème car son propriétaire y autorise le passage de voitures. En effet, lorsque la parcelle a fait l'objet d'une expropriation par la Commune, un accord communal a prévu que cette dernière puisse bénéficier d'une servitude de passage par le chemin (privé) qui y mène. La capacité d'accueil accrue de ce futur parking se révèle en outre très opportune pour le terrain de football mais aussi pour l'école située à proximité ; c'est en effet en ces lieux que se tient l'annuelle Fête du Vin de Ferrières. Ce nouveau parking et le football pourraient être facilement rejoints depuis l'arrière de la Maison communale par un sentier vicinal existant, relativement large donc susceptible de recevoir une intervention minimale en matière d'aménagements. Les riverains ont d'ailleurs à cet effet déjà fait part de leur accord à la Commune. Si ce projet comporte une forte identité citoyenne dont attestent les nombreuses manifestations qui y prennent place sous un chapiteau amovible au cours de l'année, sa vocation touristique n'est pas négligeable non plus. De nombreux cyclistes et promeneurs fréquentent en effet ce lieu qui n'est autre qu'un point névralgique de la Transferrusienne reliant sur 18 km Werbomont à Xhoris (itinéraire de l'ancienne ligne vicinale). Enfin, l'offre très développée de gîtes touristiques dans les hameaux périphériques de Ferrières (des centaines de lits) atteste de la fréquentation touristique de la commune.

Les impératifs de cette fiche sont les suivants :

- Bonne **coordination** des **travaux et futurs aménagements** avec les **organiseurs de manifestations régulières** qui investissent les lieux ;

- Intérêt d'installer un **accès à l'eau et à l'électricité près de l'espace destiné à accueillir le chapiteau pour faciliter** ces manifestations citoyennes ;
- Création d'un **sens unique prévu autour de la place depuis la Maison communale** (sens giratoire) ;
- Préservation d'un **espace plat de plain-pied de 8X15 m pour l'installation du chapiteau** ;
- **Si** création d'un **espace partagé** : respect des **exigences techniques et sécuritaires** imposées par la **RW-DGO 1-2 Mobilité** ;
- Définition et **distinction au sol** de l'**espace piéton** des quelques **emplacements parking** préservés (différences au sol de couleurs, matériaux, marquages...) ;
- Liaisons **entre place et voies lentes existantes** par un **marquage au sol en chevrons** pour les cyclistes (+ **panneaux d'information relatifs à la Transférusienne**) ;
- Préservation des **arbres remarquables** ;
- **Restauration** (voire déplacement) du **Monument aux Morts** ;
- Aménagement de **parking sécurisé pour vélos, bancs, tables** (mobilier détectable à la canne pour les PMR) et **éclairage de mise en valeur**.

Pour un montant total des travaux (TFC) de 535 405,79 €, le Développement rural (DGO3) intervient pour 317 702,90 € ; quant à la part communale, elle est de 217 702,89 €. La provision du DR dans le cadre de cette convention-faisabilité accordée en avril 2019 est fixée à 5% du montant de la subvention portant sur le coût total estimé de réalisation du projet, soit au montant de 15 885, 15 €. Ces frais serviront à payer un bureau d'études qui sera désigné via un marché public (constitution en cours du cahier des charges pour cette désignation). Á cet effet, M. GASPARD propose qu'un artiste puisse éventuellement se charger de l'aménagement de cette place, ou du moins un bureau d'études ayant déjà procédé à des aménagements originaux de places publiques. Il propose à cet effet de demander un avis à l'artiste local José STREE afin d'en informer la Commune. Concernant le marché public, la Commune n'a pas encore décidé si elle allait d'office désigner 3 bureaux candidats (moyennant expérience probante d'au moins deux projets du même type, dont un ayant fait l'objet d'un PCDR), ou si elle allait publier le marché et ainsi attirer tous les candidats potentiels (le Conseil communal arrêtera à cet effet les modalités d'exécution choisies).

Les membres de la CLDR approuvent le cahier de charges prévu à cet effet ; avant d'être soumis au Conseil communal, la Commune souhaite d'abord le faire vérifier par Mme FRANCK (Direction du Développement Rural).

Les membres de la CLDR font état des remarques ou questions suivantes :

- Quel sera le revêtement de la zone plane dédiée au chapiteau ? Sera-t-il imperméable ? L'imaginer en herbe poserait problème en cas de pluie. Notons aussi que l'imperméabilité des parkings est très onéreuse et qu'en cas d'orage, le ruissellement des pluies est dans tous les cas inévitable. Même si ce parking n'est pas constitué d'herbe, le reste de la place sera de toutes façons verdurisé.

- Le rajout d'une fontaine, comme jadis il y en avait une face à *La Petite Gatte* (commerce), est souhaité. Il faudra voir si c'est techniquement faisable (besoin d'une arrivée d'eau).
- Il ne semble pas nécessaire de déplacer l'arrêt du bus.
- M. GASPARD propose que le sens unique se prenne dans l'autre sens ; or ce ne serait pas cohérent avec le sens normal d'un sens giratoire.
- M. GASPARD souhaite que des matériaux locaux soient utilisés pour la création de cette place (exemple : creuser un trou quelque part sur la commune et y rapporter ses cailloux sur la place pour y faire un sentier). Cette démarche ne semble pas réalisable : les bureaux d'études ne fonctionnent pas de cette façon (matériaux locaux souvent très onéreux tandis que l'enveloppe est fixée), il n'est pas permis de creuser n'importe où sans un accord de la RW, et un sentier caillouteux ne serait pas plane ni dès lors accessible aux PMR. Si des murs avaient été prévus, on aurait en effet pu imaginer se fournir dans les carrières des communes avoisinantes, mais ce n'est pas le cas.
- M. LAMBOTTE propose que soit tout de même soumise à la Commune l'idée de désigner un bureau d'études qui intégrerait une zone artistique dans le projet.
- M. SIMONIS souhaite que soit prise en compte pour les futurs aménagements l'importance que cette place puisse encore accueillir le festival bucolique (qui ne s'étend pas que sur l'espace du chapiteau).
- Même si l'idée de créer un kiosque est suggérée (au-dessus d'une piste de pétanque par exemple), il ne semble pas possible de verduriser la place tout en la couvrant partiellement. Notons aussi qu'un espace couvert pourrait gêner le chapiteau occasionnel.
- Il est proposé qu'une sculpture soit intégrée dans le parc (œuvre de José STREE par exemple).
- Il faudra bien penser à l'égouttage et redessiner les parterres en surplomb entre les arbres. M. GASPARD propose son aide à cet effet ; néanmoins il n'est pas sûr que le futur auteur de projet trouve cette démarche cohérente avec la sienne et il faudrait aussi veiller à bien respecter les normes PMR imposées par la DGO1 et 2 (Mobilité).
- Concernant le grand parking à créer au Pré du fa (part communale) et par souci du maintien qualitatif des nappes phréatiques, un membre souhaite savoir si le revêtement sera imperméable ou non. La réponse est non car cela coûterait deux fois plus cher à la Commune. Le Conseil communal a d'ailleurs déjà statué à ce sujet. Il est ensuite précisé qu'il existera le long du sentier entre l'Administration communale et ce parking un talus avec des plantations.
- Un membre pose enfin la question suivante : le Pré du fa a-t-il réellement besoin d'un aménagement pour 80 places de parking ? La réponse de la Commune est la suivante : la suppression de l'actuel parking de 30 places sur la place de Chablis créera un manque de zone de parage ; en outre les automobilistes ont tendance à stationner sur le parking du Delhaize, ce qui nuit à ce dernier censé proposer des places uniquement à sa clientèle. Le même membre propose à la Commune que ce nouveau parking soit aménagé à plusieurs vitesses, petit à petit, et ce afin de diluer les dépenses communales au fil des années. M. LEONARD rappelle enfin que ce nouveau parking sera doté d'une voirie avec les zones de parage situées sur les côtés et qu'un sentier piétonnier le reliera jusqu'à l'Administration communale.

3. Acceptation de l'addendum 1.9 par le Développement rural

Fiche-projet 1.9 : *Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières*

Cet addendum de 2019 au PCDR validé en décembre 2015 par la RW consiste en le rajout d'une fiche-projet par la Commune à son PCDR en cours suite à une opportunité récente : la possibilité d'acquérir un terrain en « L » d'environ 3000 m². Il s'agit du terrain *Es Spita*, près duquel a été rénové un immeuble à appartements et à deux pas de la Place de Chablis. L'objectif consiste donc à relier cette dernière à ce nouvel espace polyvalent proche des toutes les commodités ferrusiennes.

M. LEONARD montre le plan de l'avant-projet et lit aux membres la nouvelle fiche-projet relative à cet addendum en précisant que ce terrain (possibilité de 60% de subsides du DR pour son acquisition par la Commune) pourrait bénéficier des aménagements suivants (également subsidiés à 60% par le Développement Rural pour les postes qui lui incombent) :

- Plaine de jeux pour enfants ;
- Espace couvert pour pique-nique et barbecue ;
- Sentier de promenade ;
- Module Fitness ;
- Terrain multisports ;
- Terrains de pétanque ;
- Zone de parking.

Afin de savoir exactement quels postes incomberont à tel ou tel autre pouvoir subsidiant (DR, Espaces verts, Infrasports, etc.), la Commune propose d'organiser prochainement une réunion de coordination (rencontre avec tous les potentiels pouvoirs subsidants afin de recevoir leurs éventuels accords de principe quant au financement partiel de ce projet). La CLDR approuve au consensus cette décision.

Puisque ce projet est complémentaire au projet 1.2, il est prévu que le bureau d'études qui travaillera ce dernier s'occupe également par la suite de ce projet addendum 1.9.

Les remarques/questions des membres sont les suivantes :

- Il serait à la fois convivial et opportun au niveau environnemental d'y planter des arbres fruitiers. Mme EVRARD attire cependant l'attention sur la nécessité alors que les fruits tombés au sol soient régulièrement ramassés par les ouvriers communaux, les risques de glissade sur des fruits écrasés n'étant pas admis dans les zones de loisirs et de jeux (question de sécurité et d'assurance).
- M. LAMBOTTE préférerait que la fiche-projet 1.9 soit concrétisée avant la 1.2. La Commune lui répond que la chronologie des événements ne permet pas de revenir en arrière dans le planning de réalisation des deux fiches. Lors de la réunion de coordination relative à la fiche-projet 1.2,

l'agent extérieur du DR, Mme KAISIN, avait en outre expressément demandé que les concrétisations des fiches-projets 1,2 et 1,9 soient successives et non synchronisées. Citons en outre que c'est une nécessité budgétaire : la Commune aurait plus de difficulté à assumer deux parts communales à allouer à deux fiches-projets du PCDR la même année.

- Un membre salue le fait qu'un tel projet est bien plus adéquat que ne le serait un nouvel immeuble à appartements.

À l'unanimité, la CLDR est d'accord d'activer la fiche-projet 1.9 ; une réunion de coordination pourra donc bientôt avoir lieu à cet effet.

4) **Divers**

- Un membre souhaite savoir ce qu'il advient du projet jadis intégré dans la fiche-projet 1.1 relatif à la création d'une plaine de jeux près du terrain de football de Ferrières. M. LEONARD lui répond qu'il s'agira finalement d'une simple rénovation de la buvette actuelle. S'ensuit un nouveau commentaire du même membre : il serait dès lors opportun d'y créer au moins un espace vert muni d'arbres fruitiers ou d'un potager collectif. M. LEONARD précise que cela pourrait être réalisé en lot 0. Mme RAHIER intervient ensuite pour préciser que de telles initiatives collectives jadis mises en place ont malheureusement échoué :

- o Nichoirs, prairies fleuries, panneaux de sensibilisation : tout a malheureusement été saccagé par vandalisme, si bien que la Commune, mais surtout les enseignants et les enfants de l'école située à proximité du terrain ici concerné sont désormais découragés et ne souhaitent plus à l'avenir s'investir dans de telles initiatives (et fermer le lieu irait en outre à l'encontre du Développement rural pour tous) ;
- o Il en fut de même pour la mare de Burnontige, rendue jadis momentanément didactique avant saccage et laisser-aller complet du lieu.

M. DE MONTY précise néanmoins qu'un projet intéressant est actuellement en cours : la création d'un verger collectif à My, sur l'ancien terrain de football. Ce lieu est plus propice à la pérennité du projet : en milieu agricole et à proximité immédiate du village du My.

- M. LEONARD cite quelques projets en cours et réalisés du lot 0 et indique aux membres que tous peuvent être consultés via le lien du PCDR de Ferrières (www.pcdr.be). Parmi ceux-ci : nouvel agent constatateur, PCDN, améliorations énergétiques des bâtiments communaux, dossier de la Marelle, Transférusienne, préau Charmille à Werbomont, etc.
- Concernant la rénovation de la piscine privée du Collège Saint-Roch (pour rappel plusieurs Communes se sont associées à cet effet pour rentrer un dossier de rénovation « plan Piscine » qui a été retenu), M. LEONARD précise que la création d'une intercommunale est actuellement en cours.
- Un membre propose enfin que soient créés, hors PCDR ou en lot 0, des chantiers participatifs communaux pour que les locaux aient plus de liberté dans le choix des projets (exemple : création de mares), c'est-à-dire sans l'obligation de se soumettre à la loi des marchés publics et

des possibilités de subsides (dernier point qui rendrait cependant la tâche compliquée, précise la Commune).

- Enfin, au regard des nombreuses interventions de certains membres en faveur du développement de la nature (mares, nappes phréatiques, arbres fruitiers...), M. DE MONTY, président de la CLDN du PCDN de Ferrières, invite ces derniers à participer aux réunions du PCDN (prochaine fixée le 20 janvier 2020).